

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RESOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pôle Bio ou pôle Poubelle ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 27 août 2013, la requête en autorisation de construire No 106166, a été déposée par PÔLEBIO ENERGIES SA. La nature de l'ouvrage telle que décrite est la construction d'une usine de valorisation de la BIOMASSE à SATIGNY, route de Maison Carrée, Parcelles Nos 10881 et 10974.

Le projet de nouvelle centrale biomasse, qui incinérera des déchets organiques, suscite des interrogations et des craintes tant au niveau de sa technologie qu'en ce qui concerne son lieu d'implantation.

Les SIG ont hérité du Canton une installation de méthanisation qui a coûté quelque 13 millions de francs, produisant quelques maigres kilowatts/heure (KW/h), sur le site de Châtillon, à Bernex. C'est à cet endroit qu'est valorisée la plus grande partie des déchets verts du canton de Genève. En 2011, SIG a fondé Pôle Bio en partenariat avec des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets (Serbeco et Helvetia Environnement). L'objectif est d'atteindre une production d'énergie thermique de 72 GWh d'ici 2014.

Sur un territoire comme Genève, la valorisation des déchets verts ne peut se faire isolément. Le projet devisé au départ à 65 millions de francs est actuellement estimé à près de 100 millions de francs. Les frais d'exploitation de ce pharaonique outil risquent de devenir un piège pour les Communes du bassin versant.

Le traitement des déchets verts sur le site de Châtillon a l'avantage d'être à proximité du raccordement aux énergies Cadiom (chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères) sis à 500 mètres et du réseau électrique, alors que dans le projet Pôle Bio le sujet est occulté sous prétexte qu'il est de la compétence des SIG. Pourquoi ? En vérité avec Pôle Bio, pour la mise en valeur de la chaleur, que ce soit en direction de Meyrin ou du réseau Cadiom, il y a environ 5 km de conduite très coûteuse à poser.

L'histoire des étapes successives d'extension des usines dédiées à la valorisation des déchets a prouvé qu'elles ont été très avides en surface au sol. Selon les promoteurs du projet, « même dans le cas hypothétique d'un nouveau projet d'infrastructure (usine d'incinération), la place nécessaire lors des phases très complexes de travaux (pour garantir la continuité d'exploitation) ne va pas permettre de libérer le périmètre utile au Pôle Bio ».

L'implantation dans la zone industrielle de Bois-de-Bay d'une usine d'incinération portant le nom de Pôle Bio, sur un site d'importance nationale pour les batraciens, relève sans doute de l'ironie. On peut aussi douter de son intégration exemplaire dans l'environnement, sachant que les routes d'accès (routes de Peney et d'Aire-la-Ville), sont déjà saturées et auront à absorber le trafic généré par la nouvelle installation.

S'il s'agit réellement d'« un site exemplaire intégré à son environnement industriel et naturel », pourquoi n'a-t-on pas informé la commune de Vernier et les riverains verniolans directement concernés par les nuisances, notamment routières, olfactives, sonores ou sanitaires ?

La cheminée prévue dégagera ses effluves à 22,50 mètres du sol, soit à la hauteur des narines de tous les habitants de la route de Peney et du Village de Vernier par régime de « Vent », et de ceux de Peney et Aire-la-Ville par régime de « Bise ».

Les normes d'émission de bruit et gazeux dans le dossier d'étude d'impact du projet de Pôle Bio sont moins sévères que celles imposées à l'Usine des Cheneviers. Pourquoi ?

De plus, cette implantation déroge aux activités prévues (recyclages et démolitions) dans le plan directeur d'implantation de la ZIBAY. Il s'agit là d'une anticipation sur l'adoption du plan directeur cantonal 2030. Une manière de faire assez cavalière sachant que ce plan directeur, en présupposant qu'il soit adopté le 19 septembre 2013 par le Grand Conseil, ne rentrera pas en vigueur avant 2014.

Il est urgent que le Conseil d'État informe les communes concernées et les riverains sur sa stratégie future sur le site de Châtillon, le site des Cheneviers et le Pôle Bio !

Pour paraphraser le Conseil d'État lui-même : « l'État ne pourra relever ce défi qu'avec l'implication des communes, une collaboration étroite avec les entreprises et l'engagement de la population ». Il s'agit au final de ne pas considérer la gestion des déchets que sous l'angle de la poubelle mais de la qualité de vie des habitants et des riverains !

Par ces motifs, le Conseil municipal

déclare

- Souhaiter être informé d'urgence sur le projet Pôle Bio.
- Souhaiter être informé de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de traitement des déchets sur le territoire du canton de Genève et plus particulièrement sur le futur des sites de Châtillon et des Cheneviers.
- Souhaiter qu'une séance d'information publique soit organisée dans les meilleurs délais par les instances concernées à l'attention de la population des communes de Vernier, de Satigny, de Bernex et d'Aire-la-Ville.
- Demander que la présente résolution soit transmise au Conseil d'État et au Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

Pour l'UDC :
Christina MEISSNER

Pour le PLR :
Gilles-Olivier BRON
Monique MATTENBERGER

Sébastien RUFFIEUX
Indépendant

Pour le MCG :
Thierry CERUTTI
Ana ROCH

Vernier, le 12 septembre 2013